



Solidaires, Unitaires, Démocratiques

Syndicat **Sud** du groupe SAFRAN



<http://www.sudmetaux33.com/>

Le 15 novembre 2011

Projet Herakles : fusion SME / SPS

Le CE a rendu un avis et pourtant . . .

Dans la matinée du lundi 14 novembre, le CE de SPS était réuni dans le cadre de la remise d'avis sur le projet de fusion SME / SPS.

➤ **Les élus CGC et CGT ont accepté de rendre un avis . . . défavorable.**

Pourtant, tout au long des 10 pages explicitant cet avis, on peut lire des interrogations fortes, mêmes des inquiétudes sérieuses. Des questions, restées sans réponses, sont de nouveaux soulevées au travers de cet avis, sur l'organisation du travail, l'emploi, l'économie, le social. Pourquoi donc rendre un avis sans avoir obtenu ces réponses extrêmement importantes pour le devenir des salariés et de la nouvelle entreprise ?

L'attitude de la CGC et de la CGT sont incohérentes par rapport à leurs déclarations et revendications largement développées dans plusieurs de leurs tracts respectifs sur Herakles. Quelle(s) est (sont) leur(s) motivation(s) pour avoir subitement collé au nouveau calendrier et objectifs de la Direction ?

Une de ces organisations syndicales écrivait « *le temps de la réflexion est une économie de temps !* ». Alors pourquoi ne pas avoir joint les actes aux écrits ?

Légalement, le CE pouvait prendre le temps d'obtenir des réponses primordiales dans le cadre de la procédure d'Information / Consultation sur le projet de fusion.

➤ **Les élus SUD et CFDT ont justifié l'impossibilité de rendre un avis et n'ont pas pris part au vote de l'avis majoritaire du CE.**

Les arguments développés par SUD et CFDT convergent largement. Au-delà de nos différences syndicales, nous sommes capables d'aboutir à la même analyse. Le point de vue de SUD peut être partagé par d'autres.

SUD ne veut pas faire du blocage. Faire respecter les prérogatives des instances représentatives du personnel, c'est se donner les moyens de préserver les intérêts des salariés et de l'entreprise.

Herakles est parti sur de très mauvaises bases : pas de consultation des CHSCT, accord stress non respecté, avis précipité du CE, pas de garantie sur le social, l'emploi, le futur de l'entreprise . . .

Les fusions d'entreprises sont des sujets à hauts risques. Un traitement à la hussarde génère souvent des problèmes extrêmement lourds, voire irrémédiables, et par conséquent préjudiciables pour tous.

**La future Direction d'Herakles
et certains représentants d'organisations syndicales,
qui aujourd'hui l'accompagnent étrangement, doivent se ressaisir.
Sinon, nous risquons tous d'aller « droit dans le mur » sans le vouloir !**

Nota : voir au dos la déclaration SUD du 14/11/2011 et info sur la position du CCE SME

SME

Position du CCE de SME sur le projet de fusion SME / SPS

**Hier après midi, le CCE de SME a rendu un avis sur le projet de fusion.
C'est aussi un avis défavorable qui a été voté par les élus CGC et CFDT.
Les élus SUD et CGT n'ont pas rendu d'avis,
comme l'ont fait les élus SUD et CFDT de SPS.**



Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Gironde
Solidaires, Unitaires et Démocratiques

"S.U.D. Métaux 33"

Siège social : 8, Rue de la Course 33000 BORDEAUX

Le Haillan, le 14 novembre 2011

Réunion Extraordinaire du CE SPS du 14 novembre 2011

**Information / Consultation
sur le projet de fusion SME / SPS
Partie Consultation**

Déclaration des élus SUD

Des informations importantes ne nous ont pas été communiquées ou bien avec un niveau de détail insuffisant, ne permettant d'apprécier pleinement les effets et conséquences du projet de fusion.

On signalera entre autres :

- pas d'information sur le dossier de fusion réalisé par le Groupe dans le cadre d'une procédure spécifique aux projets de fusion-acquisition (réf. Procédure Groupe :GRP022),
- non fourniture d'un vrai PMT consolidé Herakles,
- pas de détail sur les 120 à 140 postes supprimés,
- pas de précision sur le devenir et le volume de salariés en contrats précaires (CDD et Intérimaires) alors que depuis plusieurs années la précarisation de l'emploi à SPS atteint un volume de plus de 100 emplois,
- pas de précision sur la diminution de 50% du volume de sous-traitance,
- pas de déclinaison (ou extrêmement superficielle) de l'accord Groupe sur le Stress au stade du projet de fusion,
- pas d'engagement sur le devenir des acquis sociaux,
- pas d'avis des CHSCT sur le projet de fusion puisque il n'y a pas eu de procédure d'Information Consultation de l'instance CHSCT dans le cadre du projet de fusion

Tenant compte de ce niveau d'information insuffisant, les élus SUD ne peuvent rendre d'avis.